

St GERMAIN LAVAL 1/98

LE MOT DU MAIRE

Le Mot du Maire
Violette
Compte-rendu du Conseil Municipal
CCAS Repas 3ème Age
Objet trouvé
Activités CCAS
CCAS Permanence Assistante Sociale
CCAS Permanence Emploi
CCAS Action prévention Toxicomanie
Elections, Mode d'emploi
Elections, Inscriptions
Rubrique Jardin
Déchetterie de Montereau
Décharges Sauvages
Ramassage des branchages
SIRMOTOM Compte-rendu
Collectes Ordures ménagères
Collecte des Monstres
Intervention des Sapeurs-Pompiers
Recensement militaire
La CNAV communique ...
ASSEDIC DE Seine et Marne
Communiqué de la FNACA
Mémoires d'Antan
Yoseikan-Budo
ACSG - Tennis de table
Bébébus
Dératisation
Journée Portes Ouvertes Lycée Gustave EIFFEL
Centre de Loisirs Nathalie
ACSG - Assemblée Générale
ACSG - Randonnée Pédestre
ACSG Connaissance du Monde
Crêpe-Party
Jeunes, une date à retenir

L'effroyable est encore arrivé, une fois de plus, une fois encore, une fois de trop !

Violette, une adolescente au printemps de sa vie, nous a quitté après une semaine d'espoir où tout a été entrepris afin de la sauver.

Aujourd'hui, l'heure est au recueillement et au soutien d'une famille qui par la perte d'un enfant a basculé dans l'émotion et la douleur.

Cette douleur insoutenable, il n'y a pas de mots pour la décrire. Mais il y a des gestes, une attitude, un comportement, de l'amour que l'on se doit d'apporter à ceux qui traversent cette épreuve.

Demain, Violette, quoi qu'il arrive, nous ne t'oublierons pas !

Nous ferons tout ce qui est possible pour que d'autres enfants, d'autres familles ne soient pas confrontés à l'effroyable constat d'aujourd'hui.

Saint-Germain-Laval devra obtenir que soient réalisés, sur les départementales qui traversent notre village, les aménagements souhaités depuis si longtemps. Ces exigences devront être admises par les décideurs extérieurs à la commune et qui ont eux, le pouvoir de faire ou de ne pas faire.

Pour notre part, notre engagement sera à la hauteur des drames que l'on a vécus durant toutes ces années, depuis l'implantation de zones d'habitation le long de ces départementales qui, comme dans d'autres communes, sont truffées de pièges et constituent des dangers permanents pour nos enfants.

Le Maire et le Conseil Municipal.

VIOLETTE

Violette nous a quittés et en son nom, nous remercions tous ceux qui nous ont manifesté leur chagrin, leur sympathie, leurs encouragements, depuis le 27 Janvier.

Parcequ'elle était très jeune, curieuse de tout et tournée vers l'avenir, les sommes récoltées lors de l'hommage à sa mémoire, iront subventionner le projet **MIR 99** du Lycée André Malraux auquel elle participait depuis la rentrée et qui la passionnait.

En Avril 1997, les scientifiques du Centre National d'Etudes Spatiales, lançaient un appel à "idée jeunesse" : possibilité était offerte à des jeunes motivés d'embarquer des expériences à bord de la station spatiale MIR.

Deux des projets proposés par les élèves du Lycée André Malraux, ont été retenus :

- le développement racinaire en impesanteur
- l'influence de l'impesanteur sur les courants de convection dans les gaz

Les expériences sont mises au point par les jeunes au lycée puis partiront rejoindre la station MIR en 1999.

Nous souhaitons que Violette continue de les accompagner dans ce voyage vers les étoiles.

Ceux qui l'ont connue et aimée, garderont comme nous dans leur coeur, ses yeux brillants, son sourire espiègle et son rire moqueur.

Ses Parents.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC DU 12 JANVIER 1998

Absent représenté : Monsieur LEGAY par Monsieur GOIX
Absent : Monsieur ROTHE

Ordre du jour : Cimenterie Lafarge
Affaires et questions diverses

CIMENTERIE LAFARGE DE LA GRANDE PAROISSE

Dans le cadre de l'enquête publique, les Maires du Canton de Montereau se sont rencontrés afin de rédiger un projet d'avis commun.

Ce texte, qui est soumis à l'approbation de notre Conseil Municipal, émet un avis réservé compte tenu des incertitudes qui pèsent sur l'impact réel de cet ensemble cimentier (carrière et usine).

Les réserves portent sur :

- la qualité de l'air, pour laquelle il est demandé la mise en place d'un contrôle initial et d'un suivi permanent pendant l'exploitation.
- le rû Flavien pour ce qui concerne son débit et la qualité de ses eaux.
- les tirs de mines de la carrière dont les tests effectués n'apportent pas de garanties suffisantes quant à leurs effets sur les constructions.
- la circulation routière engendrée par les travaux de construction de l'usine puis par l'exploitation de l'ensemble.
- l'impact sur la faune et la flore dont l'étude doit être approfondie.
- les conséquences éventuelles sur le projet d'extension de l'usine de traitement des eaux usées.
- l'élimination des déchets industriels spéciaux.

En outre, le projet d'avis demande un complément d'enquête sur :

- les nuisances sonores susceptibles d'être émises par la cimenterie, par le convoyeur (tapis roulant qui doit relier la carrière à l'usine), par le trafic routier.
- l'impact visuel engendré par le convoyeur, notamment dans la traversée du coteau.

Enfin, l'avis souhaite que la société LAFARGE finance la mise en place d'un observatoire de l'environnement.

Après une discussion qui met en relief quelques différences d'appréciation sur les conséquences de ce projet en matière d'emploi, d'impact économique, d'environnement, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'avis proposé par les Maires du Canton.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX

Sur proposition de Monsieur le Maire, la composition de la délégation Saint-Germanoise au sein du Syndicat Intercommunal est modifiée comme suit.

Membres titulaires : Jean-Claude LENTES et Robert GOIX
Membre suppléant : Christine LEGAL

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise DESBORDES. Le marché sera attribué après discussions budgétaires en fonction de la capacité de financement. (pour une somme de 320 KF TTC répartis sur 6 lots).

DECHETTERIE

La ville de Montereau propose de mettre à disposition des habitants de Saint-Germain-Laval, ses bennes à déchets situées aux ateliers municipaux de Montereau, moyennant une participation financière versée par la commune en fonction du nombre

de dépôts effectués.

Il est décidé de répondre favorablement mais à titre expérimental. Une analyse sera effectuée pour déterminer l'intérêt de ce service en fonction de son coût.

EMPLOI DE PERSONNEL VACATAIRE

Monsieur le Maire propose la création d'un poste afin de régulariser la situation du professeur de l'école de dessin.

Tous les conseillers n'étant pas au même niveau d'information sur ce dossier, il est décidé de reprendre cette question en réunion de travail afin d'examiner les différentes possibilités de régularisation.

COMPTE ADMINISTRATIF 97 et BUDGET PRIMITIF 98

A l'examen du compte administratif provisoire dans le cadre de la préparation du budget 98, il apparaît qu'un certain nombre de dettes anciennes devront être réglées au cours de l'exercice 98. Afin d'éviter que cela ne pénalise des investissements nécessaires, Monsieur le Maire sollicite et obtient l'accord du conseil pour étudier les possibilités d'effectuer un emprunt.

Rectificatif

Une malencontreuse erreur s'est glissée dans le Saint-Germain-Laval information de Janvier 98. Tous ceux qui connaissent le **bar-tabac-épicerie** de Gardeloup et ils sont nombreux, auront bien entendu remarqué que celui-ci s'appelle "**Chez Madeleine**".

Nous en sommes sincèrement confus et tenons à exprimer ici toutes nos excuses pour cette coquille.

CCAS - REPAS DE LA GALETTE, UN GRAND CRU !

Plus de cent vingt, c'est le nombre de couverts servis ce 24 Janvier au repas de la galette offert par le CCAS aux aînés de la Commune.

Toujours préparé et servi par des bénévoles qu'il faut féliciter et remercier pour la qualité de leur prestation, le menu a encore une fois fait l'unanimité.

Afin de mettre l'eau à la bouche des rares absents, nous révélerons qu'après le kir, servi tandis que Monsieur le Maire adressait quelques mots à l'assemblée, de délicieuses coquilles Saint-Jacques débarquaient dans les assiettes. C'est ensuite un merveilleux coq au vin accompagné de pâtes fraîches qui avait l'honneur de trôner comme plat principal. Une salade mimosa et le Brie traditionnel précédaient une île flottante garnie d'amandes grillées. Les sommeliers n'ont pas chômé, servant Chablis et Côtes du Rhône au fur et à mesure des besoins mais sans excès. Bien sûr, la galette était de la partie, arrosée d'un Vouvray mousseux qui

n'a pas manqué de donner aux danseurs, l'énergie d'envahir la piste, encouragés par le talent des animateurs.

L'objectif premier du CCAS qui est de favoriser ces moments de convivialité, de briser l'isolement et la solitude, se double, grâce à l'investissement de toute une équipe, du plaisir gastronomique partagé dans la bonne humeur.

Le succès de ce 24 Janvier fait plaisir à tous ceux qui contribuent à la réussite de ces journées et les encourage à poursuivre dans cette voie.

Le Maire-Adjoint,
J.J.BEGUINE

Objet trouvé

Une écharpe noire ornée de filets dorés a été trouvée dans la salle de l'Orée de la Bassée le soir du repas offert par le CCAS à nos aînés.

Elle attend sagement en mairie que sa propriétaire vienne la récupérer.

ACTIVITES C.C.A.S.

Pour participer aux activités du CCAS, les personnes habitant la commune, âgées de 65 ans et plus et qui ne sont pas inscrites sur les listes électorales, doivent se faire connaître au secrétariat de la Mairie (Tél 01 64 32 10 62). Merci.

CCAS - PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE

Madame Sylvie CARON, assistante sociale, assure une permanence **sur rendez-vous**, le 3ème lundi de chaque mois, de 14h à 17h en Mairie.

La prochaine aura lieu le lundi 16 Mars 1998.

CCAS - PERMANENCE D'EMPLOI

La permanence demandeurs d'emploi sera de nouveau ouverte à compter du mardi 3 Mars 1998 dans la maison face à la Mairie. Elle fonctionnera chaque mardi (sauf durant les vacances scolaire) de 14h à 17h.

Un minitel et un téléphone sont à votre disposition. Vous y trouverez une aide effective dans vos démarches ou recherches d'emploi.

N'hésitez donc pas à nous rendre visite.

CCAS - ACTION PREVENTION TOXICOMANIE

JEUNES, UNE DATE A RETENIR !

Dans le cadre des actions de lutte contre la toxicomanie, le CCAS de Saint Germain Laval, organise le Vendredi 6 Mars à 20H30, à la salle polyvalente l'Orée de la Bassée, une soirée de théâtre interactif intitulé "Sweet, oh Sweetie !".

.../...

Ce spectacle interprété par la troupe parisienne du Théâtre de Jade est particulièrement destiné aux jeunes de 10 à 18 ans, mais par son contenu, comme par les discussions qu'il suscite, pendant et après la représentation, il s'adresse également aux parents et adultes.

Grâce aux subventions de la Municipalité et de la Délégation Départementale de Jeunesse et Sports, l'entrée sera gratuite.

A NOTER DONC :

Vendredi 6 Mars à 20H30
Salle l'Orée de la Bassée

"SWEET OH SWEETIE !"

par le Théâtre de Jade

Nous remercions tous les animateurs d'associations sportives ou culturelles mais aussi plus largement, tous les adultes qui ont un contact avec les jeunes, de bien vouloir nous aider à les informer et à engager le dialogue afin de les inciter à participer à cette soirée.

ELECTIONS, MODE D'EMPLOI

Le 15 Mars prochain et très certainement le 22 mars, les électeurs de Saint Germain Laval seront appelés à se rendre aux urnes.

Le pluriel pour le mot "urnes" est bien employé car il s'agira de voter 2 fois.

1 - ELECTIONS REGIONALES

Cette élection est destinée à désigner les représentants du département de Seine et Marne au sein du Conseil Régional de la région Ile de France (Assemblée Régionale).

Les élections régionales concernent tous les électeurs des 22 régions de France. Elles se déroulent à la proportionnelle à un seul tour sur une liste départementale et sans possibilité de panachage. Les sièges à pourvoir seront répartis entre les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages.

2 - ELECTIONS CANTONALES

Cette élection est destinée à désigner le représentant du canton de Montereau au sein du Conseil Général de Seine et Marne (Assemblée Départementale).

Les conseillers généraux sont élus pour 6 ans. Le Conseil Général est renouvelé par moitié tous les 3 ans. Seule la moitié des cantons de Seine et Marne est donc concernée par cette élection.

Elle se déroule au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Pour être élu, le candidat devra obtenir, soit la majorité absolue des suffrages (50 % plus une voix) au premier tour, soit être en tête au second tour.

.../...

Si aucun candidat n'obtient la majorité absolue au premier tour, il y aura un second tour le 22 mars (ce qui est fort probable). Seuls les candidats ayant obtenu au moins 10 % des voix au premier tour peuvent se maintenir au second.

Ces deux élections revêtent une grande importance sur la vie locale. Les deux assemblées, régionale et départementale ont chacune des prérogatives en matière d'équipement, de politique sociale, d'emploi qui impactent directement notre commune et qui déterminent le niveau des impôts locaux.

Le vote est un droit, c'est aussi un devoir civique !

ELECTIONS, INSCRIPTIONS

Les jeunes gens de nationalité française nés entre le 1er janvier 1980 et le 14 mars 1980 inclus, peuvent participer aux scrutins des 15 et 22 mars 1998.

Pour cela, ils doivent se présenter en Mairie, avant le 4 Mars 1998, munis :

- d'un extrait d'acte de naissance (à demander au lieu de naissance)
- d'un justificatif de domicile (quittance de loyer, E.D.F....)

RUBRIQUE JARDIN

LA SANTE PAR LE POTAGER



Outre la **vitamine C** et la **provitamine A**, les légumes sont également une source intéressante de **vitamine E** (vitamine de la reproduction et de la longévité) **K** (rôle anti-hémorragique) et certaines du **groupe B** (rôle dans l'équilibre nerveux, le fonctionnement cellulaire, la santé des cheveux et de la peau ...)

Grâce à la diversité des légumes que vous pouvez récolter à chaque saison et des vitamines qu'ils contiennent, le potager est un véritable capital vitalité pour toute la famille.

DU FER ET BIEN D'AUTRES SELS MINERAUX DANS LES LEGUMES

Les légumes sont une source importante de sels minéraux. Ceux-ci ont des multiples fonctions dans l'organisme et sont indispensables à son bon fonctionnement.

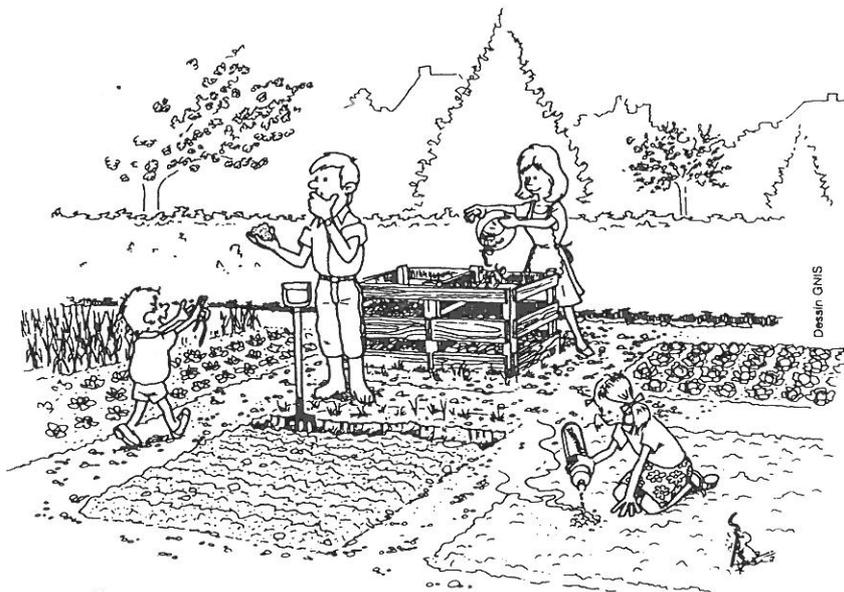
Les légumes apportent, après les produits laitiers, une quantité importante de **calcium**, indispensable en particulier à la croissance et à la solidité de notre squelette. Les plus riches sont le cresson, le persil, l'oignon, les choux, le poireau, l'épinard, la bette, le fenouil....

Les légumes (persil, fenouil, épinard, bette, courge, artichaut, choux...) contiennent également beaucoup de **potassium** qui règle la teneur en eau des cellules. L'épinard, le persil, la bette, l'aubergine et l'oignon sont une source non négligeable de **magnésium** qui participe au bon fonctionnement des cellules et facilite la croissance.

Certains légumes apportent du **fer** (le persil détrône le fameux épinard et la bette), mais aussi du **cuivre** (oëille, poireau, artichaut, haricot vert, cresson...) de l'**iode** (oignon, navet, radis, carotte, tomate...), du **manganèse** (ail, betterave, épinard, laitue, petit pois, haricot vert...) un peu de **soufre** et de **zinc**. Le cuivre contribue à la synthèse de l'hémoglobine et prévient les affections du foie. L'iode participe à la synthèse des hormones thyroïdiennes. Après les poissons et les fruits de mer, les légumes en apportent des quantités intéressantes. Le manganèse renforce l'immunité naturelle de l'organisme et a un rôle antiallergique.

Les légumes apportent également une grande diversité d'**oligo-éléments** (nickel, sélénium, silbium...) qui servent de catalyseurs aux réactions enzymatiques et chimiques de notre organisme.

Le fer est essentiel pour le transport de l'oxygène dans notre organisme car il intervient dans la synthèse de l'hémoglobine. Sa carence est relativement fréquente en particulier chez les enfants et les adolescents. Elle provoque fatigue et anémie. Les légumes du jardin sont donc intéressants pour leur apport en fer dont l'assimilation dans l'organisme est favorisée par une alimentation équilibrée comportant suffisamment de vitamine C.



**LE SOL DU POTAGER =
UN MONDE VIVANT À EXPLORER,
RICHE D'ENSEIGNEMENTS POUR CULTIVER DES LÉGUMES...**

DECHETTERIE DE MONTEREAU

Suite à la décision du Conseil Municipal (voir compte rendu du C.M.) les habitants de Saint Germain Laval peuvent désormais utiliser la déchetterie de la Ville de Montereau (déchetterie provisoire en attendant la construction de celle du Sirmotom).

Située aux ateliers municipaux, sur la droite en allant vers Montereau, la déchetterie reçoit les déchets qui ne relèvent pas de la collecte des ordures

ménagères. Elle est réservée aux particuliers dont les dépôts ne pourront excéder 1m³ par semaine.

Seuls les déchets suivants seront acceptés :

- Encombrants (électroménager, literie, sièges...)
- Ferrailles (tous métaux)
- Déchets verts
- Déblais et gravats
- Papiers et cartons
- Plastiques
- Verres
- Huiles moteurs usagées,

Les déchets étant triés et mis dans les conteneurs par les usagers eux-mêmes.

Gratuit pour les utilisateurs, il sera demandé à la commune une participation de 20 F par dépôt effectué par chaque habitant de Saint Germain Laval. Une pièce d'identité et un justificatif de domicile seront donc exigés pour accéder à la déchetterie.

Heures d'ouverture :

- mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 10h à 12h et de 15h à 19h
- samedi et dimanche de 9h à 13h

Le règlement intérieur peut être consulté en Mairie.

Renseignements complémentaires sur place ou au 01 60 73 52 20

DECHARGES SAUVAGES

en conséquence de l'ouverture de la déchetterie de Montereau aux habitants de Saint Germain Laval, la population de la Commune est informée qu'aucun dépôt sauvage ne saurait être toléré.

Des poursuites seront engagées envers les contrevenants, quel que soit le volume, la nature, ou le lieu du dépôt (public ou privé). Cet avertissement est également valable pour les terrains situés en bas de la rue de Seine et qui viennent d'être réhabilités.

RAMASSAGE DES BRANCHAGES

Le dernier passage est prévu le 16 Mars prochain.

Après cette date, vous êtes prié de porter, vous-même vos branchages à la Déchetterie de Montereau.

Le Maire-Adjoint,

R. GOIX

.../...

SIRMOTOM

Le Syndicat Intercommunal de la Région de Montereau pour le Traitement des Ordures Ménagères, s'est réuni le 29 janvier afin d'examiner les différentes orientations budgétaires 1998. Saint-Germain-Laval était représentée par Messieurs Robert GOIX et Patrice LEGAY.

L'ancienne usine d'incinération, âgée de 24 ans, présente actuellement des problèmes d'insécurité compte tenu du vieillissement du site.

Sachant que la mise en service d'une nouvelle usine n'interviendra pas avant 4 ou 5 ans dans l'hypothèse la plus optimiste, le SIRMOTOM avait à examiner la programmation de travaux de sécurité, de remise en état et enfin de remise aux normes. Le coût de ces travaux s'élève à 10 millions de francs.

Après débat, l'assemblée s'est prononcée pour un budget 1998 prenant en compte :

- 1) le coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères,
- 2) la réalisation des travaux de l'usine,
- 3) la construction de trois déchetteries à Montereau, Montigny-Lencoup et Voulx.

Ce budget portant à 22 994 000 F la charge à supporter par les contribuables des 44 communes concernées, soit un coût par habitant de 464,44 F en augmentation de 16,86 % par rapport à 1997.

Compte-tenu du montant des dépenses envisagées, les représentants de Saint Germain Laval ont refusé de voter ces orientations sans consulter le conseil municipal.

GENERIS ONYX (Ex SOBEA)

- RATTRAPAGES PREVISIONNELS DES COLLECTES "ORDURES MENAGERES" SUITE AUX JOURS FERIES 1998

COLLECTE SUPPRIMEE LE :	REPORT
LUNDI 13 AVRIL LUNDI 01 JUIN JEUDI 21 MAI	SAMEDI 11 AVRIL SAMEDI 30 MAI VENDREDI 22 MAI

- COLLECTE DES MONSTRES EXTRA MENAGERS

La collecte des monstres "extra-ménagers" aura lieu dans notre commune le **Lundi 02 Mars 1998**, à partir de 5h30, la benne ne passant qu'une fois dans la rue.

Les déchets encombrants ou "monstres" sont constitués de l'ensemble des meubles, objets et appareils ménagers qui en raison de leurs dimensions ne peuvent être présentés dans le récipient de collecte des ordures ménagères.

NE SONT PAS COMPRIS DANS LA DENOMINATION "MONSTRES", les bouteilles de "GAZ", batteries, déblais, gravois, décombres et débris provenant des travaux publics et particuliers, les verres, cartons, pneumatiques, encombrants de caractère industriel ou professionnel.

INTERVENTIONS DES SAPEURS POMPIERS

Comme chaque année, les Sapeurs-Pompiers du Centre de Montereau nous communiquent le bilan des interventions qu'ils ont effectuées sur notre commune.

Au total 102 sorties ont été effectuées à Saint-Germain-Laval en 1997, qui se sont réparties comme suit :

- 16 incendies,
- 49 secours à victimes,
- 9 accidents de la circulation,
- 27 opérations diverses
- 1 sortie sans intervention

Lors de ces interventions, il a été porté secours à 41 personnes dans un état sans gravité et 17 personnes dans un état grave, une personne n'a pu être sauvée.

Nous profitons de la communication de ce bilan pour remercier et féliciter, au nom de tous les Saint-Germainois, ceux qui, professionnels ou bénévoles, parfois au péril de leur vie, portent assistance et secours en toutes circonstances.

RECENSEMENT MILITAIRE

La loi n° 97 1019 du 28 Octobre 1997 portant réforme du service national a défini de nouvelles modalités de recensement :

- l'âge de présentation en Mairie est abaissée de 17 à 16 ans,
- les jeunes hommes nés en 1980 et 1981 sont recensés à l'âge de 17 ans par mesure dérogatoire,
- les jeunes gens nés en 1982, doivent être recensés avant l'âge de 17 ans.

EN CONSEQUENCE, les jeunes gens nés en janvier, février, mars **1981** et janvier, février, mars **1982**, doivent se faire recenser en Mairie avant fin Avril 1998 aux jours et heures d'ouverture du secrétariat, munis :

- d'une pièce d'Etat Civil (livret de famille ou fiche familiale d'Etat Civil)
- d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport).

LA C N A V COMMUNIQUE.....

CREATION DE DEUX NOUVEAUX POINTS D'ACCUEIL RETRAITE DE LA CNAV, en SEINE ET MARNE :

- A PROVINS, depuis le 3 Février 1998, accueil des personnes désirant avoir des informations, des conseils sur la retraite, préparer un dossier ou déposer une demande, les

Mardi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
18, rue Saint Thibault - Salle Saint Thibault n°10 (1er étage)

- A FONTAINEBLEAU, depuis le 2 février 1998, une permanence hebdomadaire se tiend le

lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
au n° 3 de la Place d'Armes

.../...

ASSEDIC DE SEINE ET MARNE

Le transfert de l'inscription des demandeurs d'emploi de l'ANPE vers l'ASSEDIC est opérationnel dans l'ensemble du département depuis le 1er Janvier.

L'information des nouveaux demandeurs d'emploi est déterminante dans la réussite de ce transfert.

Un numéro AZUR a été mis en place en Seine et Marne. Pour le prix d'un appel local, il permet de connaître les formalités à remplir de se pré-inscrire et de recevoir le dossier unique d'inscription et de demande d'allocations sans avoir à se déplacer.

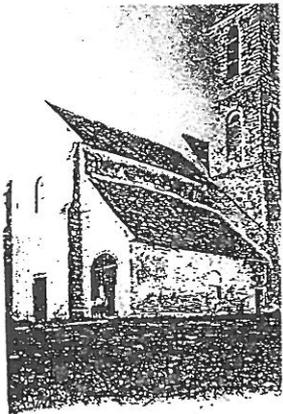
NUMERO AZUR : 0 801 63 00 77

COMMUNIQUE DE LA F.N.A.C.A.

Pour commémorer le 36ème anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, les Anciens Combattants de tous conflits et la population sont invités à se rendre au cimetière de SAINT GERMAIN LAVAL à 17h30, le **19 Mars 1998**, en mémoire des 30 000 morts de ce conflit.

La cérémonie s'effectuera en présence de la municipalité et du Vice-Président du Comité de Montereau.

Le Bureau.



Saint-Germain-Laval (S.-M.) - 110

MEMOIRES D'ANTAN

Après ces fêtes de fin d'année qui nous espérons vous ont été agréables, nous revenons pour une année nouvelle de recherche sur le passé de notre village. Pour débiter cette année, continuons le descriptif de notre église "Saint Germain de Paris".

- Le plan

Aujourd'hui Saint Germain comprend une nef flanquée d'un bas-côté sud condamné : un chœur à deux travées terminé par un chevet plat et bordé au sud d'un clocher et d'une sacristie moderne. L'église n'est pas orientée franchement. Son axe se rapproche du sud-est ; ce qui n'est pas vraiment une anomalie puisque la lignedu solstice d'hiver est aussi recherchée.

Nous avons fait figurer en pointillé le bas-côté nord qui devait exister à l'origine et nous verrons par la suite que ce plan est à rapprocher de celui de Saint-Mammès en tous points identiques.

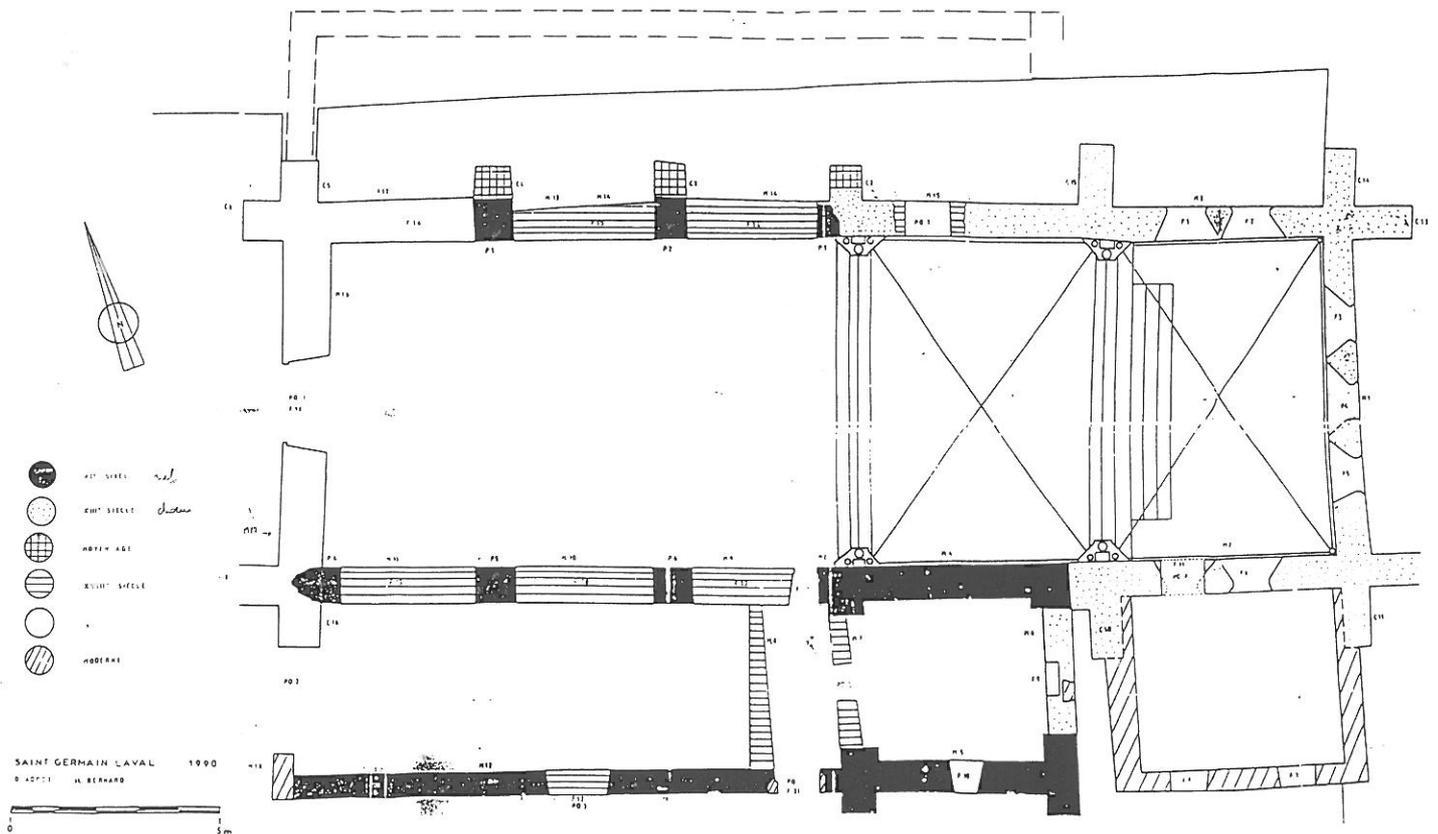
- La nef

Le revers du portail est un simple rectangle ébrasé vers l'intérieur, nous

.../...

donnant l'épaisseur du mur qui est de un mètre. Au-dessus une fenêtre en plein cintre atteint presque le plafond coupant dans la partie inférieure une ancienne fenêtre qui donnait dans la nef avant qu'elle ne soit plafonnée. Nous ignorons la couverture d'origine : vraisemblablement une charpente et un toit en appentis. Le plafond est décoré d'une bande terminée par un culot feuillé dans chaque angle. L'enduit de la nef présente des fêlures aux endroits des arcs sur le mur sud et nord. Elle se divise donc en trois travées dont les piles sont carrées. Nous en aurons la confirmation dans le bas-côté. Dans la partie haute, les fenêtres en plein cintre sont ébrasées vers l'intérieur et possèdent un appui taluté. Sur le mur sud et nord de la troisième travée se trouve une niche. Au sud une porte rectangulaire donne accès au clocher.

L'église ne possède pas de transept et le choeur débute à la dernière pile de la nef comme nous avons pu le voir à l'extérieur. La présence d'une colonne, semblable à celles du choeur, nous indique que la nef aurait dû être voûtée mais les travaux se sont arrêtés. La colonne nord de la nef et la colonne en face au mur sud sont surmontées d'un chapiteau s'achevant dans le vide. A Paroy, le cas est similaire, les colonnes sont en place mais les voûtes n'ont pas été réalisées dans la nef.



LE YOSEIKAN BUDO - ART MARTIAL COMPLET

Il ne s'agit pas d'une technique de plus, ni même de la synthèse de plusieurs techniques.

Maître Hiroo MOCHIZUKI (8° dan Aikido, 8° dan Jiu-jitsu, 7° dan Karaté, 7° dan Iai, 3° dan judo) en créant cette méthode originale eut pour but de retrouver derrière la diversité des techniques, la logique commune aux Arts Martiaux, tels que les pratiquaient les Samourais.

.../...

RENOUVELER AVEC LA TRADITION DES SAMOURAIS

Le combattant d'autrefois devrait pratiquer tous les Arts Martiaux, mais il lui fallait être opérationnel dès l'âge de 14-15 ans.

Il n'était pas possible donc de travailler chaque discipline pendant 10 ans !

Seule une découverte explique ce paradoxe :

Si visuellement tous les Arts Martiaux sont différents, ils procèdent d'une même logique, celle qui permet de mobiliser l'énergie corporelle pour l'appliquer dans telle ou telle technique.

Il s'agit de ce qu'on appelle "L'ONDULATION" (ou vibration)

Maîtriser cette énergie permet à l'élève de travailler les différentes distances de combat, de connaître les atémis (coups de poings, de pieds, de coudes, etc...) mais aussi les clefs, projections, immobilisations, l'usage des Armes (couteau, bâton, Nunchaku, Sabre, etc...) et ainsi lui permet d'être apte à réagir à toutes les situations de combats et de Self-défense.

Comment combattre devant un couteau, se servir d'un bâton (ou d'un parapluie) se défaire d'un ou plusieurs adversaires ?

Au-delà de la différence de ces situations, le souci de réalisme doit aussi prendre en compte les aptitudes et les possibilités de chacun.

Différents ateliers sont là pour y répondre :

Techniques de mains et de pieds

- Clefs, torsions, flexions
- Projections
- Renversements
- Plaquages
- Immobilisations
- Etranglements
- Fauchages, balayages
- Coups frappés
- Méthodes de dégagement

Techniques d'armes

- | | |
|------------|------------------|
| - couteau | - sabre japonais |
| - bâton | - tonfa |
| - nunchaku | - saï |

UNE ECOLE DE PAIX :

Après ce qui vient d'être dit, cela semble être un paradoxe. Au contraire, de même que le terme BUDO désigne l'art du combat, celui de YOSEIKAN vise la voix de la Paix avec soi-même et avec les autres.

Cette maîtrise de soi et de son agressivité, cet esprit de compréhension sont intégrés dans les techniques mêmes d'enseignement du YOSEIKAN BUDO.

Les cours ont lieu chaque mercredi à partir de 20h00, Salle l'Orée de la Bassée.

Renseignements AU 01 64 70 26 46

.../...

A C S G TENNIS DE TABLE (Entente de la Bassée)

La 1ère partie des divers championnats s'est déroulée avec des fortunes diverses.

Adultes : à 6 - division EXCELLENCE. Comme prévu malgré de nombreuses performances qui démontrent les progrès réalisés, l'équipe ne pourra se maintenir et jouera en HONNEUR l'an prochain.

à 4 - la 1ère se maintient en 2ème division
la 2ème montera probablement l'année suivante

Jeunes : Les minimes terminent 3ème de leur poule et joueront en 2ème division dans la 2ème phase.

Les cadets :- l'équipe 1 remporte sa poule et évoluera en 1ère division. La tâche sera difficile contre les gros bras du championnat (VILLECRESNES-CHAMPAGNE-VERNOU, etc...) d'autant que parmi les 5 joueurs figurent 2 Minimes et un benjamin.

- l'équipe 2 jouera en 3ème division. Ce sera plus facile.

CRITERIUMS INDIVIDUELS JEUNES (A et B). Pas de champion départemental cette année, mais 5 qualifiés pour les régionaux :

- POUSSINS : MINEO Jean René (A) 1/4 finale
- BENJAMINS : DUBUC James (A et B) ½ finale
- MINIMES : MINEO Benjamin (B)
- CADETS : LE GOFF Kévin (B) 1/4 de finale. CADETTES NAELS Aurélie (B) finale.

Tous les autres présents se sont bien comportés et certains ont frôlé la qualification (ROUX - ROBERT - DELCOURT) éliminés en raison d'un tirage au sort très défavorable.

Après les résultats obtenus l'an passé, 6 Nouveaux jeunes ont été "classés" BENARD (65) MINEO (70) DUBUC et LE GOFF (75) ROUX (80) et NAELS (65 F).

BEBEBUS - MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE

Les livres, c'est bon pour les bébés !

Prêt gratuit dans le BEBEBUS qui se trouvera le vendredi 24 Avril 1998 devant l'Ecole les Mûriers de 10h30 à 11h30.

DERATISATION

La population est informée qu'une opération de DERATISATION aura lieu le 11 MARS 1998 sur l'ensemble du territoire de la Commune.

Ces traitements sont absolument **GRATUITS**, aussi il est demandé à chacun de renseigner les techniciens sur la présence des rats et souris en téléphonant à la Mairie (01 64 32 10 62), aux heures d'ouverture du secrétariat.

FOURNIS

FORTIS

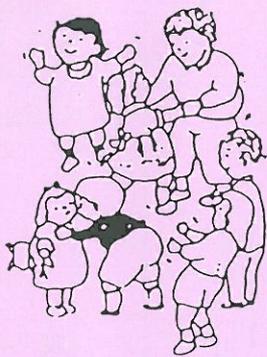
OVERLIES

LYCEE PROFESSIONNEL
GUSTAVE EIFFEL

39, RUE GRANDE
77130 VARENNES

VENDREDI
DE 8H30 à 18H

20 MARS



CENTRE DE LOISIRS

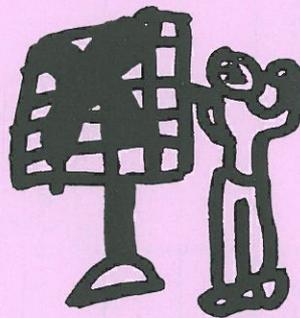
"Nathalie"

Dans le cadre de ses objectifs de prévention, le Centre de Loisirs "Nathalie" a abordé durant la dernière semaine des vacances de Février, le thème des ACCIDENTS DOMESTIQUES.

Nous vous donnons un aperçu de notre démarche.



Ne touche pas à la casserole...
tu vas te brûler !



Ne touche pas au ventilateur...
tu vas te couper !



Oh la la ! tu vas te couper
avec ce gros couteau !



Descends de cette chaise...
tu vas tomber !

Cette bande dessinée réalisée par un enfant de 9 ans, reproduit les différents dangers rencontrés dans une maison par un enfant de 3 ans.

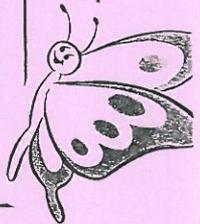
MERCREDIS DE MARS 1998



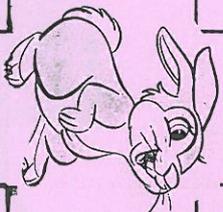
MERCREDI 4 MARS	
M A T I N	A P R E S - M I D I
<p>8h00 ACCUEIL ACTIVITE LIBRE *****</p> <p>10h00 COLLATION "Lait + Gâteaux" *****</p> <p>10h30 Atelier pâte à sel Heure du conte "il était une fois un loup"</p>	<p>13h30 TEMPS CALME JEUX DE SOCIETE</p> <p>LOTO POUR LES PETITS</p> <p>PICITIONARY GEANT *****</p> <p>G O U T E R</p>



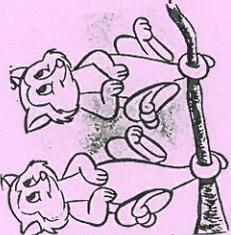
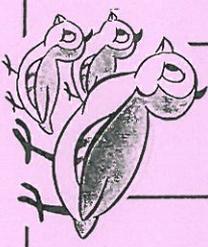
MERCREDI 11 MARS	
M A T I N	A P R E S - M I D I
<p>8h00 ACCUEIL JEUX DIVERS *****</p> <p>10h00 COLLATION "Lait + Gâteaux" *****</p> <p>10h30 Continuité de la pâte à sel Heure du conte "Les animaux en question"</p> <p>JEUX DE BALLON COLLECTIFS</p>	<p>13h30 DEPART DE LA CANTINE</p> <p>SORTIE</p> <p>THEATRE à la Salle des Fêtes de Melun</p> <p>" BIDIM BOH !" G O U T E R</p>



MERCREDI 18 MARS	
M A T I N	A P R E S - M I D I
<p>8h00 ACCUEIL JEUX DIVERS</p> <p>10h00 DEPART DU CENTRE</p> <p>DEJUNER AU "QUICK" de CHELLES</p> <p>Apporter 25 F ou 30 F</p>	<p>17h30 PROMENADE "AU PIN" en Calèche Retour</p> <p>Visite exposition : "Découvrons les animaux vivants" modèles réduits</p>



MERCREDI 25 MARS	
M A T I N	A P R E S - M I D I
<p>8h00 ARRIVEE ECHELONNEE JEUX DIVERS *****</p> <p>10h00 COLLATION</p> <p>10h30 Finition de la pâte à sel "Realisation d'une fresque sur les animaux" JEUX SPORTIFS</p>	<p>13h30 Rencontre avec visite d'une Exposition à la Maison de Retraite de DONNEMARIE-DONTILLY (8 enfants) GRAND JEU</p> <p>G O U T E R</p>



Association Culturelle et Sportive de Saint-Germain-Laval

R A N D O N N E E P E D E S T R E



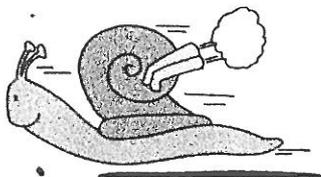
Le **dimanche 15 MARS**, nous vous proposons une randonnée d'une douzaine de kilomètres, dans la Forêt de Fontainebleau .

Le Rendez-vous est au **STADE de PONTVILLE**,
à partir de **13 heures 30**



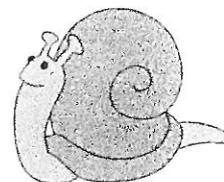
Le départ se fera **IMPERATIVEMENT** à 14 heures.

Nous parcourons les Gorges de Franchard, le Chemin du Mont Aigu et reviendrons par le Rocher du Long Boyau.

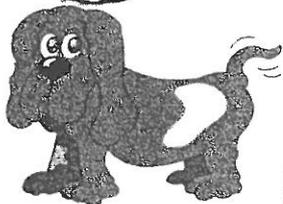


Venez nous rejoindre, même si vous ne disposez pas de véhicule.

Nous vous précisons également que nous partons pour une promenade et non une épreuve de vitesse.



je suis accepté



Nous vous espérons nombreux.

(En cas de pluie violente, la sortie sera annulée.)



Notez la date de la prochaine sortie : le **dimanche 5 Avril 1998**

CONNAISSANCE du MONDE
Prochaine séance : le **MARDI 10 MARS**

Vous pourrez suivre
VISAGES D'AUSTRALIE
un film de Jacques VILLEMINOT.

Renseignements et inscriptions avant le **SAMEDI**
auprès de Madame LOPEZ .

Téléphone : 01 64 32 81 62

CONVOCA T I O N

Monsieur, Madame,

Vous êtes invités à assister à l'ASSEMBLEE GENERALE de l'A.C.S.G.le :

Vendredi 27 Mars 1998 à 20h30

en Mairie de Saint Germain - Laval

ORDRE DU JOUR :

- Rapports d'activités
- Rapport moral
- Rapport financier
- Renouvellement des membres sortants du Conseil d'administration
- Etude des voeux
- Questions diverses

Les candidatures peuvent être déposées (Fiche 2) auprès de Madame Boulanger Christiane et de Madame Prince Céline.

Toute personne désirant participer, mais ne pouvant pas assister à l'Assemblée Générale, peut se faire représenter en remettant la FICHE 1 à un délégué.

Vous pouvez également faire parvenir vos VOEUX sur papier libre avant l'Assemblée Générale.

FICHE 1 à détacher

ASSEMBLEE GENERALE DE L'A.C.S.G. du 27 Mars 1998

BON POUR POUVOIR

Je soussigné : (nom et prénom) - - - - -

donne mandat à M ou Mme : - - - - -

pour me représenter à l'Assemblée Générale de l'A.C.S.G. et prendre toutes dispositions en mes nom et place.

Signature

FICHE 2 à détacher

ASSEMBLEE GENERALE DE L'A.C.S.G. du 27 Mars 1998

CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

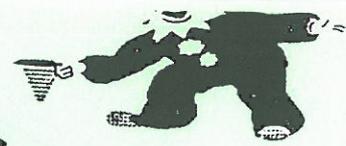
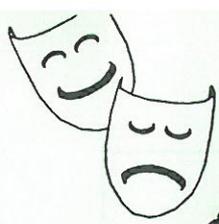
Monsieur ou Madame (nom et prénom) - - - - -

Demeurant à : - - - - -

Pose ma candidature aux élections de l'A.C.S.G. pour devenir membre du Conseil d'Administration.

Fait à - - - - - le - - - - -

Signature



UNE GRANDE CRÊPE PARTY



EST ORGANISEE PAR

LA COMMISSION ANIMATION



DE SAINT-GERMAIN-LAVAL



LE 7 MARS 1998

A PARTIR DE 14H30

(SALLE L'OREE DE LA BASSEE)

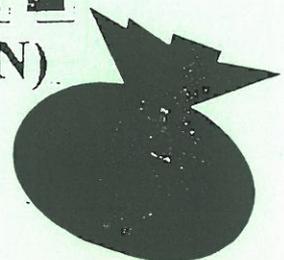
NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX,

5 8 9 4 POUR JOUER AU 1 2 6 3

SUPER LOTO ENFANT

(admis jusqu'à 12 ans : pas D'EXCEPTION)

☛ chaque enfant déguisé aura une crêpe gratuite



GRATUIT

INVITATION JEUNES

Que tu aies 10 ou 18 ans, la question de l'usage des drogues ne peut te laisser indifférent.

Autour de toi, on en parle, on en consomme peut-être.

Pourquoi se drogue-t-on?

Comment aider celui qui se drogue?

pour t'aider à répondre à ces questions, nous t'invitons à un spectacle interactif spécialement conçu à l'intention des jeunes de ton âge.

La troupe parisienne du Théâtre de Jade présentera

"Sweet, oh Sweetie !"

le vendredi 6 mars à 20h30

salle polyvalente de l'Orée de la Bassée

Bien que conçu pour des jeunes, ce spectacle s'adresse également aux adultes. Tes parents sont donc cordialement invités.

Le Conseil Municipal et le CCAS de Saint Germain Laval.